

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui ?
 bien de fabrique encore sous séquestre ? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune ?
 bien communal, ou reconnu tel ?

Qui l'a pris en location ?

Par bail écrit ou location verbale ?

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance ?

Durée du bail ?

Faculté de résiliation ?

Réparations ?

Contributions ?

Assurances ?

Autres charges ?

Faculté de sous-louer ?

Prix de location ?

Conditions de paiement ?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

Oui

M. Gabriel Boucher
par bail écrit

1917

neuf ans

Oui

Toutes les réparations à notre compte

au compte de M. Le curé en plus de l'église

au compte de l'église

Oui

cent cinq euros (188)

M. Le curé s'est assuré personnellement



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?

à la

A quel titre l'occupez-vous ?

Quelles sont les conditions de location ?